

Conditions de l'Action Marketing "The Hunter Camp rembourse ton permis de chasse"

Article 1: Organisation de l'Action

La société The Hunter Camp (Valapi SRL), enregistrée sous le numéro BE 0770 425 963 et dont le siège social est situé à Chemin Longues Aulnes, 7 BE1430 Rebecq, organise une action marketing intitulée "The Hunter Camp rembourse ton permis de chasse" (ci-après "l'Action") du 15 juillet 2024 au 30 septembre 2024.

Article 2 : Objet de l'Action

L'Action a pour objet de rembourser le permis de chasse ou la vignette de validation en Région Wallonne, soit un montant de 223,10 € TVAC, sous forme de bon d'achat valable sur le site The Hunter Camp pendant une durée de 1 an à compter de sa réception.

Article 3: Conditions de Participation

Pour bénéficier de l'Action, les conditions suivantes doivent être remplies :

- 1. Achats: Le participant doit effectuer des achats pour un montant minimum de 2500 € HTVA sur une période d'un an à compter de la date de son premier achat. (hors bons d'achats)
- 2. Inscription au programme de fidélite sur le site the Hunter Camp qui calculera automatiquement les points.
- 3. Nom du Participant : Tous les achats doivent être réalisés sous le même nom de client.
- 4. Validité de l'Action : L'Action n'a pas d'effet rétroactif et ne peut être appliquée qu'une seule fois par client pendant toute la durée de l'Action.
- 5. Période d'Achats : La période d'achats éligible commence à la date du premier achat du client et s'étend sur une durée de 1 an.

Article 4: Modalités de Remboursement

- 1. Forme du Remboursement : Le remboursement s'effectuera sous forme de bon d'achat The Hunter Camp d'une valeur de 223,10 € TVAC.
- 2. Durée de Validité : Le bon d'achat sera valable pendant une durée d'un an à compter de sa réception par le client.
- 3. Utilisation du Bon d'Achat : Le bon d'achat ne peut être utilisé que pour des achats sur le site www.thehuntercamp.com. Il ne peut être ni échangé contre de l'argent, ni remboursé, même partiellement.



Article 5 : Déroulement de l'Action

- Début et Fin de l'Action : L'Action débute le 1er septembre 2024 et se termine le 30 septembre 2024.
- Notification : Les clients éligibles seront informés par email de l'émission de leur bon d'achat dans un délai raisonnable dès qu'ils auront atteint le montant de 2500€ HTVA dans l'année.

Article 6 : Limitation de Responsabilité

The Hunter Camp ne saurait être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration du bon d'achat. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, les tribunaux du siège social de The Hunter Camp seront compétents pour connaître de tout litige relatif à l'Action.

Article 7: Acceptation des Conditions

La participation à l'Action implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions. The Hunter Camp se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'Action en cas de circonstances indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Pour toute information complémentaire, les participants peuvent contacter le service client de The Hunter Camp à l'adresse email suivante : hello@thehuntercamp.com